

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Pavilly. Elle est disponible sur le site Internet de la Ville de Pavilly.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au Conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le compte administratif 2024 a été voté le 8 avril 2024 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

A) Généralités

Le compte administratif 2024 retrace l'exécution des charges et des produits d'exploitation qui ont permis à la Résidence autonomie « Georges de Beaurepaire » de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- La gestion de la résidence autonomie de personnes âgées « Georges de Beaurepaire » ;
- Les actions de prévention de la perte d'autonomie.

B) Les charges d'exploitation réalisées

En 2024, les principales charges d'exploitation réalisées se sont élevées à **387 657.59 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	BP 2024	CA 2024
60 – Achats	107 800.00 €	96 090.37 €
61 – Services extérieurs	47 000.00€	41.467.95 €
62 – Autres services extérieurs	1 100.00 €	997.87 €
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE I DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE	155 900.00 €	138 556.19 €
621 – Personnel extérieur à l'établissement	60 163.43 €	60 047.65 €
622 – Rémunération d'intermédiaires	0.00 €	0.00 €
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	60 163.43 €	60 047.65 €
61 – Achats afférents à la structure	188 900.00 €	187 764.45 €
63 – Impôts, taxes	0.00 €	0.00 €
65 -Autres charges de gestion courante	400.00 €	0.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	100.00 €	0.00 €
68 – Dotations aux amortissements	1 840.59 €	1 289.30 €
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	191 240.59 €	189 053.75 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	407 304.02 €	387 657.59 €

- Les charges d'exploitation courante de la résidence autonomie (dépenses du Groupe I) représentent **35.74 %** du total des charges d'exploitation réalisées, dont **64.34 %** correspondent à la consommation d'énergie de la résidence, **29.93 %** aux actions de prévention de la perte d'autonomie et **4.26 %** aux charges lié à l'eau et assainissement ;
- Les dépenses afférentes au personnel de la Résidence (dépenses du Groupe II), quant à elles, représentent, **15.48 %** du total des charges d'exploitation réalisées ;
- Les dépenses afférentes à la structure de la Résidence (dépenses du Groupe III), représentent **48.77 %** du total des charges d'exploitation réalisées, dont **97.57 %** au paiement du loyer de la résidence au propriétaire Logéal Immobilière, **1.68 %** aux charges liés à la maintenance et **0.68 %** aux écritures d'amortissements ;
- À noter que le budget de la Résidence ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement de la structure.

C) Les produits d'exploitation réalisées

Pour notre Résidence autonomie, les recettes d'exploitation correspondent, principalement, aux loyers perçus auprès des locataires de la Résidence « Georges de Beaurepaire ».

En 2024, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées à **389 869.58 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	BP 2024	CA 2024
73418 – Produits à la charge de l’usager	255 000.00 €	270 354.30 €
7388 – Produits à la charge d’autres financeurs	0.00 €	1 371.00 €
TOTAL RECETTES DU GROUPE I PRODUITS DE LA TARIFICATION	255 000.00 €	271 725.30 €
706- Prestation de service	8 000.00 €	6 938.45 €
74 – Subventions d’exploitation et participations	102 656.00 €	104 075.60 €
75- autres produits divers de gestion courante	0.00 €	5 875.07 €
TOTAL RECETTES DU GROUPE II AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION	110 656.00 €	116 889.12 €
77 – Produits exceptionnels	560.00 €	1 255.16 €
78/79 – Autres produits	0.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES DU GROUPE III PRODUITS FINANCIERS	560.00 €	1 255.16€
Reprise de l’excédent de fonctionnement N-1	41 088.02 €	41 088.02 €
TOTAL DES RECETTES D’EXPLOITATION	407 304.20 €	430 957.60 €

- Les produits de la tarification (recettes du Groupe I) représentent **63.05 %** du total des produits d’exploitation des groupes I à III, réalisés, et correspondent à l’encaissement des loyers des résidents ;
- Les autres produits d’exploitation (recettes du Groupe II) représentent **27.12 %** du total des produits d’exploitation des groupes I à III réalisés, et retracent à hauteur de **19.74 %** de ce total, le montant du forfait autonomie versée par le Département, de **69.30 %**, la subvention d’équilibre versée par le budget du CCAS au budget de la résidence autonomie, de **5.93 %** par les produits des prestations de service de présence verte et **5.02%** par les autres produits de gestion courante tels que les loyers des garages et remboursements ;
- Les produits financiers (recettes du Groupe III) représentent **0.32 %** du total des produits d’exploitation des groupes I à III réalisées.

D) Résultat de la section d’exploitation 2024

Résultat de la section d’exploitation 2024	2 211.99 €
Reprise de l’excédent de l’exercice 2023	41 088.02 €
Résultat de la section d’exploitation 2024 – Excédent	43 300.01 €

II. L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Résidence autonomie à moyen ou long terme.

B) Les emplois d'investissement réalisés

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 se sont élevées à **2 763.99 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS	BP 2024	CA 2024
13- Subvention d'investissement	551.29 €	551.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 000.00 €	1 787.10 €
20 – Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	24 163.36 €	425.89 €
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	39 714.66 €	2 763.99 €
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00 €	0.00 €

Les principaux investissements réalisés en 2024 ont été les suivants :

- Chapitre 13 = amortissement d'une subvention d'équipement : 551.00 € € ;
- Chapitre 16 = remboursement des cautions aux locataires qui ont rendu leurs logements au sein de la Résidence : 1 787.10 € ;
- Chapitre 21 = acquisition de mobilier divers : 425.89 €.

C) Les ressources d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2024 se sont élevées à **40 751.66 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RESSOURCES	BP 2024	CA 2024
10 – Apports, dotations et réserves	0.00 €	154.75 €
1312 – Subvention	0.00 €	0.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	1 433.54 €
28 – Dotation aux amortissements	1 840.59 €	1 289.30 €
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	1 840.59 €	2 877.59 €
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	37 874.07 €	37 874.07 €
TOTAL DES RESSOURCES	39 714.66 €	40 751.66 €

Outre l'affectation de l'excédent de fonctionnement du chapitre R 001 qui constitue la principale recette réelle des ressources d'investissement, les autres ressources encaissées en 2024, ont été l'encaissement des cautions des locataires entrant à la Résidence supérieur au prévisionnel (1 433.54 €), le FCTVA perçu (154.75 €) et les amortissements des immobilisations acquises (1 289.30 €).

D) Résultat de la section d'investissement 2024

Résultat de l'exercice budgétaire d'investissement 2024 (excédent)	113.60 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2023	37 874.07 €
Résultat des restes à réaliser 2024	0.00 €
Résultat de la section d'investissement 2024 (solde d'exécution positif)	37 987.67 €

III. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024

Le résultat de l'exercice budgétaire 2024 fait apparaître un **excédent d'exploitation de 43 300.01 €** et un **solde positif d'exécution d'investissement de 37 987.67 €** :

Résultat de la section d'exploitation 2024	43 300.01 € d'excédent
Résultat de la section d'investissement 2024	37 987.67 € de solde positif
Excédent d'exploitation disponible 2024 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	43 300.01 €

IV. ÉTAT DE LA DETTE DE LA RÉSIDENCE

Sans objet, l'encours de la dette de la Résidence étant inexistant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L.5211-46, L. 5421-5, L. 5621-9 et L. 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 8 avril 2025

Le Président

François TIERCE



[Faint, illegible handwritten signature or stamp]

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com